

Lyon, le 24 mai 2023

Convocation Assemblée Générale Ligue Auvergne-Rhône-Alpes tennis de table Samedi 24 juin 2023 à Roanne (42)

Organisée par le club de Loire Nord TT

Lieu : Salle Hélène BOUCHER, Rue du bois le Prêtre, 42300 Roanne

Conformément aux statuts en vigueur :

Article 5.4 Obligation aux clubs régionaux d'assister à l'AG de ligue. La qualification de « club régional » sera acquise pour tout club ayant une ou plusieurs équipes en championnat national et/ou régional durant la saison qui servira de référence pour le calcul des voix de l'A.G. L'association sportive concernée envoie à l'Assemblée générale un délégué élu à cet effet par le club. En cas d'empêchement, celui-ci peut être représenté par un autre membre de l'association sportive auquel il aura été remis un pouvoir signé en bonne et due forme. A défaut, une pénalité calculée par voix et votée par le Conseil de Ligue chaque saison sera appliquée.

Le nombre de voix par club a été établi sur la base du nombre de licences au 24 mai 2023 comme fixé au conseil de ligue du 20 mai 2023. La liste détaillée est publiée sur le site de la ligue : <https://www.laura-tt.fr/assemblee-generale/>

Les associations ayant des équipes qui ont évolué en championnat régional et/ou national en 2022/2023, première ou seconde phase, sont tenues d'assister à l'AG. **Pour ces clubs en obligation qui n'auraient pas assisté à l'une des 2 Assemblées Générales de la saison 22/23 (Lyon le 29 octobre 2022 ou Roanne le 24 juin 2023), une pénalité de 25 euros par voix sera appliquée.** Bien entendu, toutes les associations sont les bienvenues à cette AG y compris celles-ci qui ne sont pas en obligation de présence.

13h 15 : ouverture de la salle

13h 30 : pointage des clubs

14h 00 : début de l'AG

18h 00 : fin théorique de l'AG et pot de l'amitié

Ordre du jour :

1. Accueil du club de Loire Nord TT + allocutions les élus et personnalités présents
2. Allocution du Président de la Ligue
3. Approbation du Procès-Verbal de l'AG du 29 octobre 2022
4. Modification du règlement intérieur : « article 2 : Constitution » - paragraphe relatif à la date de calcul des voix.
5. Présentation du Budget Prévisionnel 2023-2024
6. Vote du Budget Prévisionnel 2023-2024
7. Vote candidatures au conseil de ligue (3 places dont une réservée à un médecin)
8. Rapport des branches et des commissions
 - Secrétariat
 - Développement et clubs
 - Jeunes et technique
 - Emploi et formation
 - Féminisation + Témoignages de clubs sur l'accueil des féminines
 - Sportive et Arbitrage
9. Organisation des compétitions régionales : encourager les clubs à postuler
10. Questions diverses (transmises dans le délai imparti)

Pièces jointes :

- Le compte rendu de l'A.G. du 29 octobre 2022
- La modification du règlement intérieur proposée
- Le budget prévisionnel 2023/2024
- Le modèle de procuration
- La fiche à retourner pour les questions diverses